



N° 2026 01472 /MEF/CAB

Ouagadougou, le **12 MAI 2026**

Le Ministre

A

**TOUTE
AUTORITE CONTRACTANTE
-OUAGADOUGOU-**

Objet : mise en application des dossiers
standard nationaux d'acquisition
(DSNA)

Par arrêtés du n°2025-0494/MEF/CAB du 09 octobre 2025 et n°2025-0612/MEF/CAB du 26 décembre 2025, le Burkina Faso se dotait de nouveaux dossiers standard issus de l'actualisation des dossiers standard nationaux d'acquisition de 2018. L'adoption de ces nouveaux dossiers standard, fait suite à la réforme du dispositif juridique de la commande publique ayant abouti à l'adoption de la Loi n° 005-2024/ALT du 20 avril 2024 portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso et de ses textes d'application.

Ces arrêtés ayant été publiés dans le Journal Officiel du Faso n°6 du 05 février 2026, je vous engage à utiliser désormais les nouveaux dossiers standard nationaux d'acquisition pour la mise en œuvre de vos procédures de passation des marchés. En tout état de cause, aucun projet de dossier d'appel à concurrence initié sur la base des Dossiers standard de 2018, ne sera recevable à compter du **1^{er} juin 2026**.

J'attache du prix au respect strict des termes de la présente circulaire.

Pour le Ministre de l'économie et des finances,
Le Ministre délégué, chargé du budget



Fatoumata BAKO/TRAORE

Officier de l'ordre de l'étalon